

Les paysannes, «oubliées» par la sécurité sociale

AGRICULTURE Seulement un tiers des femmes seraient rémunérées pour leur travail.

Plus de 31 000 agricultrices ne bénéficient pas d'une protection sociale suffisante, estime l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF) et Swissaid. Elles lancent «L'Appel en faveur des paysannes», qui exige que la sécurité sociale des paysannes soit incluse dans la politique agricole 2022+, indiquaient-elles hier. «Il est normal que les femmes qui travaillent dans des ex-

ploitations soient considérées comme actives», souligne la présidente de l'USPF, Anne Challandes. Tous les employés d'une exploitation doivent bénéficier des mêmes avantages.

Selon les statistiques fédérales, les agricultrices travaillent 63 heures par semaine. Cependant, d'après Anne Challandes, seules 30% d'entre elles bénéficient de la sécurité sociale et sont rémunérées pour leur travail.

Cette différence fait partie des inquiétudes principales des femmes qui contactent le SOS pour paysannes, paysans et leurs proches, ajoute Patrizia Schwegler, responsable de la helpline. Le nombre d'appels a pris l'ascenseur depuis 2013. L'appel exige également que la sécurité alimentaire devienne un thème prioritaire du message du Conseil fédéral au Parlement pour la coopération

internationale 2021-2024, actuellement en consultation. Le rôle crucial des paysannes dans la lutte contre la pauvreté doit être pris en compte à sa juste valeur par la coopération internationale suisse.

«Leur mot à dire»

«Les femmes doivent avoir leur mot à dire sur le fonctionnement de leurs exploitations», résume Christine Badertscher, responsable de la politique de développement chez Swissaid. En outre, la coopération suisse au développement doit promouvoir les droits des femmes à la participation politique dans la société, en particulier dans les zones rurales.

La campagne politique de l'USPF et Swissaid se clôturera cet automne, avec la remise de



Pour Anne Challandes, présidente de l'USPF, «il est normal que les femmes qui travaillent dans des exploitations soient considérées comme actives». KEYSTONE

l'appel contresigné au Département fédéral de l'intérieur et au Département fédéral des affaires étrangères. **ATS**

EN BREF

GRISONS

Loup happé par une voiture

Une voiture a happé un loup au col du Julier, dans les Grisons, dans la nuit de samedi à dimanche. Une garde-chasse a dû abattre l'animal pour mettre fin à son agonie. Le cadavre du canidé est analysé par l'Institut pathologique de l'Université de Berne. **ATS**

TRAINS

Berne doit agir avec Rome

La Confédération doit prendre des mesures pour assurer les contrôles frontaliers exercés avec l'Italie dans les trains internationaux. Le National a adopté, hier, par 97 voix contre 91, un postulat de Romano Marco (PDC/TI) demandant un rapport sur le sujet. Le Tessinois s'inquiète du fait qu'avec le développement des trains internationaux, les véhicules ne s'arrêteront plus à la frontière à Chiasso, mais à Lugano, 20 kilomètres plus au nord. **ATS**

PESTICIDES

Douze interdictions

L'Office fédéral de l'agriculture bannit douze pesticides contenant du chlorpyrifos et chlorpyrifos-méthyl, produits qui peuvent endommager le cerveau des embryons, des jeunes enfants et sont très toxiques pour les insectes, les oiseaux et les animaux aquatiques. Trois de ces produits peuvent être encore vendus pendant un an. **ATS**

RHIN

Forte crue entre les Grisons et lac de Constance



Le Rhin alpin, partie du fleuve située entre les Grisons et le lac de Constance, est en crue, suite aux fortes pluies de ces derniers jours. Ses rives ont été inondées près de Widnau (SG) et de Lustenau, en Autriche. Voies pédestres et cyclistes ont été fermées. La situation météorologique est en train de se calmer, mais une deuxième vague de crue est attendue, en raison de la fonte accélérée des neiges. A **Kriessern** (SG), les services d'entretien du fleuve (photo Keystone) sont à l'œuvre pour extraire le bois flottant. **ATS**

La garde alternée profite aux enfants

FAMILLE En matière de divorce, le droit a évolué plus vite que les juges. Les pères demandent l'égalité.

PAR CHRISTIANE IMSAND

La grève des femmes est imminente. A qui serait en quête d'hommes soucieux d'égalité, on peut donner ce conseil: tournez-vous du côté des hommes divorcés. Ils sont en effet les premiers à revendiquer une véritable politique d'égalité, afin de faire valoir leurs droits en tant que pères.

Non pas que rien n'ait été fait dans ce domaine. Les quatre associations qui ont tiré, hier, le bilan de cinq ans d'autorité parentale conjointe saluent le chemin parcouru. Pour Oliver Hunziker, président de l'Association suisse pour la coparentalité, le problème est que les mentalités évoluent plus vite que les tribunaux. «De trop nombreux juges sont encore englués dans les schémas traditionnels et ne considèrent pas la garde alternée comme une option prioritaire.»

Maintenir le lien

La garde alternée est la conséquence logique de l'autorité parentale conjointe, qui est devenue la règle en cas de divorce. Pour la pédopsychiatre Séverine Cesalli, vice-présidente de Donna 2 (Association de femmes vivant avec un homme divorcé), «c'est une solution qui peut poser des problèmes pratiques, mais elle est dans l'intérêt de l'enfant, car elle lui permet de maintenir le lien avec ses deux parents, ce qui est essentiel à son développement psychique. La répartition du temps peut être flexible. On parle de garde alternée à partir d'un partage 30%-70%. Les tribunaux ne privilégient pourtant pas cette formule. «Dans la pratique», déplore Oliver Hunziker, «ils se contentent souvent d'attribuer la garde à la mère et de donner un droit de visite au père».



L'espoir des pères divorcés repose sur les changements intervenus dans la conception de la famille et sur l'évolution de la discussion sur l'égalité. PHOTO D'ILLUSTRATION KEYSTONE

«De trop nombreux juges sont encore englués dans les schémas traditionnels.»

OLIVER HUNZIKER
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION SUISSE
POUR LA COPARENTALITÉ

L'espoir des pères divorcés repose sur les changements intervenus dans la conception de la famille et sur l'évolution de la discussion sur l'égalité. C'est pourquoi ils s'intéressent de près au débat sur l'introduction d'un congé paternité, le 20 juin, au Conseil des Etats.

Oui au congé parental

Les deux semaines qui pourraient faire office de contre-projet à l'initiative populaire,

père et 13 à répartir librement entre les deux.

Le congé parental est une façon de mieux concilier la vie professionnelle et familiale, mais il ne résoudra pas les problèmes financiers posés par un divorce. On sait que celui-ci conduit à l'appauvrissement des deux parties. Selon Thomas Jakaitis, président d'IGM suisse (Groupement des hommes divorcés et vivant séparés), les hommes divorcés seraient même plus mal lotis que les femmes. D'après une étude menée, dans 14 villes, par la Haute Ecole spécialisée bernoise, ils sont en effet plus nombreux que les femmes divorcées en charge des enfants à se retrouver à l'aide sociale, en raison des contributions d'entretien qu'ils doivent assumer.

Quel taux d'occupation?

L'évolution du droit va cependant contraindre les femmes qui ont la garde des enfants à chercher plus rapidement une activité lucrative. L'an dernier, le Tribunal fédéral a remis en cause la règle des 10/16, qui impliquait que le parent gardien de l'enfant (généralement la mère), peut travailler à 50% dès que l'enfant a 10 ans et 100% dès qu'il a 16 ans.

La nouvelle jurisprudence du TF repose sur les degrés de scolarité. Le parent qui prend en charge les enfants doit exercer une activité lucrative à un taux de 50% dès la scolarisation obligatoire du plus jeune enfant, de 80% dès son entrée au niveau secondaire et de 100% dès la fin de sa 16e année. Les associations paternelles sont satisfaites, mais le TF précise néanmoins que l'on peut s'écarter de cette ligne directrice au cas par cas, s'il existe des motifs suffisants.